

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 avril, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Callac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; BURLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; *LE DU Pascal (suppléant)* ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Jean-Yvon ; PUILLANDRE Elisabeth ; QUENET Michel ; RANNOU Hervé ; ROLLAND Paul ; *ROPERS Laure (suppléante)* ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CADUDAL Véronique	à CONNAN Josette
DUMAIL Michel	à PARROT Marie-Christine
HAGARD Elisabeth	à SIMON Yvon
KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe	à VIBERT Richard
LE HOUEROU Annie	à LE MEAUX Vincent
LINTANF Joseph	à PRIGENT Christian
MANGOLD Jacques	à SAMSON-RAOUL Caroline
NAUDIN Christian	à PUILLANDRE Elisabeth
RASLE-ROCHE Morgan	à CHAPPE Fanny
RIOU Philippe	à GOUAULT Jacky
VAROQUIER Lydie	à GOUDALLIER Benoît
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; CHARLES Olivier ; HERVE Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE FLOC'H Éric ; LE GALL Annie ; LE LAY Alexandra ; MOZER Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; TONDEREAU Sébastien.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	61
Procurations	12
Absents	15

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 05 avril 2023

DEL2023-04-076

BIODIVERSITE ET ENVIRONNEMENT

MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D' ACTIONS DES BASSINS VERSANTS ET DES SAGE ARGOAT-TREGOR-GOËLO ET BAIE DE LANNION : CONVENTION CADRE AVEC LANNION-TREGOR COMMUNAUTE 2023

Afin de répondre aux objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau, les collectivités locales s'associent aux travers des SAGE et des programmes d'actions à l'échelle des bassins versants. Ainsi, Lannion-Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération travaillent en partenariat pour conduire différents programmes d'actions comprenant des actions dites « GEMAPI » et « hors GEMAPI ».

Ces programmes concernent :

- Les actions sur le bassin versant de la Vallée du Léguer,
- Le SAGE Argoat Trégor Goëlo,
- Le SAGE Baie de Lannion.

Chaque année, les modalités de ce partenariat sont précisées par une convention entre Lannion-Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération. En 2023, les programmes de bassins versants du Grand Trieux et du Jaudy-Guindy-Bizien n'apparaissent plus dans cette convention. En effet, pour la période 2023-2025, ces 2 programmes d'actions ont été fusionnés au sein d'un contrat unique, dans lequel chaque collectivité met en œuvre, en tant que maître d'ouvrage, les actions et projets sur son territoire.

La convention proposée a pour objet de stipuler l'organisation des maîtrises d'ouvrage et de fixer les modalités de répartition des dépenses inhérentes à la mise en œuvre des programmes d'action pour l'année 2023. La synthèse des engagements financiers est présentée dans le tableau ci-dessous :

Cadre de programmation	Coordination et maîtrise d'ouvrage	Montant prévisionnel des dépenses 2023	Montant du reste à charge hors subvention	Appel à contribution à Guingamp-Paimpol Agglomération	Appel à contribution à Lannion Trégor Communauté
BV Léguer					
GEMAPI	L.T.C..	51 536 €	37 281	7 734 €	-
Hors GEMAPI	L.T.C..	116 583 €	72 338 €	2 260 €	-
SAGE Argoat-Trégor-Goëlo					
GEMAPI	G.P.A	-	-	-	-
Hors GEMAPI	G.P.A	300 270 €	60 054 €	-	18 572 €
SAGE Baie de Lannion					
GEMAPI	L.T.C.	-	-	2 113-€	-
Hors GEMAPI	L.T.C.	147 457 €	24 700 €	625 €	-

Vu la délibération 2021-02-006 du 20 février 2021, concernant l'évolution du portage du SAGE ATG et du PETR vers l'Agglomération ;

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De valider la convention cadre entre Lannion-Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération relative à la mise en œuvre des programmes d'actions du bassin versant du Léguer et des SAGE Baie de Lannion et Argoat Trégor Goëlo pour l'année 2023 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Yannick LE GOFF